

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-195-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
21 RUE RENÉ CASSIN

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par M. DUNAND Alexandre, du GRAND CHALON 23 AVENUE GEORGES POMPIDOU 71100 CHALON SUR SAONE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux, pour le branchement de l'alimentation des eaux pluviales au 21 rue René Cassin - 71380 SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, 21 rue René Cassin – 71380 SAINT-MARCEL,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 05 octobre 2026 à 08 heures 00 au samedi 24 octobre 2026 à 18 heures, une mise en place de barrière sera effectuée pour le chantier de la rue René Cassin au niveau du n°21 ;

- La circulation se fera sur la voie restante par alternat manuel.

Article 2 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation réglementaire et nécessaire seront effectués par le Grand Chalon, chargée des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD



Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Michel RONFARD
23 SEP. 2026